

---

# Motion de Ferrand demandant de prendre des mesures contre les gravures mensongères et leurs distributeurs, lors de la séance du 16 nivôse an II (5 janvier 1794)

Anthelme Ferrand

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Ferrand Anthelme. Motion de Ferrand demandant de prendre des mesures contre les gravures mensongères et leurs distributeurs, lors de la séance du 16 nivôse an II (5 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 13;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_35434\\_t2\\_0013\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35434_t2_0013_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

quante livres accordée à la veuve Masson, et sur l'augmentation demandée.

III. Le comité d'instruction publique est chargé de faire mention dans les annales du civisme et de la vertu, du dévouement courageux et héroïque de la famille Masson ».

## 29

« Un membre [FERRAND] ayant observé qu'il venoit de voir sur les boulevards et dans plusieurs boutiques de libraire, qu'on vendoit une gravure portant un portrait d'homme, au bas duquel on a mis : *Challier, député à la Convention nationale en 1792, assassiné à Lyon; que Challier n'a jamais été député à la Convention; que cet énoncé est répréhensible, puisqu'il couvre le peuple français d'un crime envers la représentation, dont il ne s'est pas rendu coupable; et a déposé une de ces gravures sur le bureau, en demandant qu'il fût pris des mesures contre les graveurs et distributeurs;*

« La Convention nationale a renvoyé le tout à son comité de sûreté générale, pour être pris telles mesures qu'il appartiendra, et en faire incessamment le rapport ». (1)

## 30

Le citoyen Martin, peintre, adresse à la Convention des observations sur le muséum qui se forme à Versailles.

La Convention renvoie au comité d'instruction publique. (2)

[Paris, 16 niv. II] (3)

« Citoyens législateurs,

J'ai remis le 3 nivose au comité d'instruction publique, l'extrait d'un mémoire concernant les travaux du Muséum.

Depuis ce temps, on a lu à la société populaire et républicaine des arts, un rapport qui nous a annoncé la suppression des commissaires du muséum.

La nation entière vous en doit ses remerciements. Il se forme dans le département de Seine-et-Oise un muséum qui sera recommandable par les chefs-d'œuvre qu'il renfermera et qui sollicitent également vos soins paternels et vous demandent la suspension de tous les travaux commencés.

Après avoir réfléchi sur les projets de décrets que l'on vous a présentés, mon âme s'est émue et a craint plus que jamais le dépérissement de tous nos chefs d'œuvre. On vous propose des hommes, artistes, dit-on, qui ne sont pas capables de remplir vos intentions; hors un seul.

Nous sommes arrivés à ce temps heureux où un républicain doit tout dire, lorsqu'il est question de faire le bien.

La sainte liberté me commande impérieusement de vous faire entendre la voix plaintive de ces hommes créateurs qui ont libéré et embelli la terre par leur génie et leurs productions,

(1) P.V., XXVIII, 315. Minute signée Ferrand écrite au dos du portrait dénoncé (C 287, pl. 853-4, p. 21). Mention dans *Mon.*, XIX, 138. Décret n<sup>o</sup> 7441, reproduit dans *M.U.*, XXXV, 281.

(2) P.V., XXVIII, 315.

(3) F<sup>o</sup> 1008<sup>o</sup>, pl. 1, p. 1620. En marge : « Renvoyé au C. d'Instruction publique le 16 nivôse, FERRAND ».

de vous dire que les nouveaux règlements, que l'on vous a présentés ne peuvent et ne doivent pas remplir les vues, ni les désirs des représentants d'un grand peuple.

Comme vous désirez le bien, je vous dirai. Hâtez-vous, lentement, ne vous pressez point de donner des successeurs aux commissaires supprimés, les arts n'étant plus déchirés, les ombres de ces grands hommes ne souffrant plus, attendront, attendront avec patience ceux que vous nommerez pour les ressusciter.

Si on les trompoit encore dans le choix, alors les tableaux seroient exposés comme sont ces malades qui changeant sans cesse de médecins arrivent plus vite à la mort.

Législateurs, s'il en est temps encore, faites suspendre toute nomination; ordonnez un concours public que la nation vous demande sans cesse à grands cris; c'est le seul moyen de sauver du trépas nos chefs d'œuvre et de connoître les hommes capables de conduire à sa perfection ces grands ouvrages. S'il ne s'en trouvoit pas, remettez ces travaux jusqu'à un temps plus favorable pour les Arts.

Ces chefs d'œuvre appartiennent à l'univers, comme les grands hommes, puisque les uns et les autres servent de modèles aux enfants de la terre.

Pour le bien des arts, je me suis occupé de revoir le mode que j'ai présenté au comité d'instruction publique, je persiste à croire qu'il est le seul capable de conserver les tableaux nationaux jusqu'à la postérité la plus reculée.

Pénétrez-vous bien, législateurs, qu'il n'y a point de salut pour les arts sans les concours publics.

Rappelez-vous ce que faisoit la Grèce pour faire naître des chefs d'œuvre et pour les conserver.

Rappelez-vous ce qu'ont fait les Romains pour les posséder : ils ont détruit la Grèce. Vous qui en possédez, permettez-vous qu'ils périssent ! Non.

O ma patrie ! et vous tous qui m'entendez joignez votre voix à la mienne et disons tous ensemble :

Pères des enfants républicains. Nous vous conjurons, nous vous prions instamment, de donner tous vos soins aux beaux arts, qui tiennent si fort à la chose publique par leur commerce, et par les charmes qu'ils nous procurent. Ce sont eux qui font la prospérité et la gloire des empires. Ne négligez rien pour la perfection du Muséum. Ce monument fera connoître au siècle futur tous les grands hommes qui auront tout fait pour nous donner la liberté, vous y serez tous.

Décrétez que ceux qui professent les Arts, et ceux qui peuvent les servir, se réuniront pour ce grand objet. Là, législateurs, vous entendrez la voix des enfants du génie. Votre sagesse et vos lumières vous feront connoître et distinguer ceux qui seront les plus propres à ces travaux.

En suivant la marche des concours, vous surmontez toutes les difficultés. Vous vous mettez à l'abri de toute partialité; vous faites taire ceux qui voudroient crier à l'injustice; vous éloignez la faveur, l'intrigue, la cabale et ceux qui n'aimeoient que leurs intérêts; par là vous encouragez tous ceux qui professent les arts.

Les artistes créateurs viendront aider de leurs lumières les autres artistes moins favorisés du